

Le **03 février 2025**, à **19 heures 30**, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 janvier 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents : Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT.

Procurations : Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON

Secrétaire : M. Jean-François MONTMARTIN

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2025 – Rénovation de la gare

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que chaque année une circulaire de Monsieur le Préfet de la Loire précise les dispositions applicables pour l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), ainsi que les modalités de demande de subvention.

Il indique qu'au titre de l'année 2025, la Commune envisage de solliciter l'attribution de cette subvention pour financer les travaux de rénovation de la gare, destinée à accueillir une activité économique. Ces travaux de rénovation énergétique permettront une réduction de 61 % des déperditions du bâtiment.

Le coût de l'opération s'élève à 320 000 € HT.

La commune envisage de demander 20% du montant de l'opération soit 64 000 € au titre de la DETR 2025. Le solde sera financé sur les fonds propres de la commune, complété par une éventuelle subvention au titre des fonds verts.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** le projet de rénovation de la gare, pour un montant prévisionnel de 320 000€ HT
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- **D'AUTORISER** à solliciter l'attribution d'une subvention de 20% du montant total des travaux de rénovation de la gare au titre de la DETR 2025, soit 64 000€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Fait à la Fouillouse, le 03 février 2025

La secrétaire de séance,
Jean-François MONTMARTIN



Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250203-09-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025